RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 14913
Numéro SIREN : 752 738 427
Nom ou dénomination : RIPLAY

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2013 sous le numéro de dépôt 93616



1309371001

DATE DEPOT :	2013-10-17
NUMERO DE DEPOT :	2013R093616
N° GESTION :	2012B14913
N° SIREN :	752738427
DENOMINATION :	RIPLAY
ADRESSE :	106 rue du Chemin Vert 75011 Paris
DATE D'ACTE :	2013/10/11
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT
	CHANGEMENT DE PRESIDENT

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Déposé le :
17 OCT. 2013
Sous le N° : 93616.

RIPLAY

Société par actions simplifiée au capital de 208.431 euros

106 rue du Chemin Vert – 75011 Paris – France

752 738 427 RCS Paris

2012 B 11h913

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES

EN DATE DU 11 OCTOBRE 2013

EC -> 11.10.2013. C2. C2duCA

PREMIERE DECISION

Nomination du président de la Société en remplacement du président démissionnaire

Les Associés, (...),

constatent la démission de ses fonctions de président de la Société, de président du conseil d'administration et d'administrateur par M. Thomas Peyraut avec effet au 11 octobre 2013, et décident de remercier M. Thomas Peyraut pour le travail qu'il a accompli en qualité de président de la Société depuis la constitution de la Société,

donnent *quitus* à M. Thomas Peyraut au titre de ses fonctions en qualité de président de la Société,

décident de nommer, en remplacement du président de la Société démissionnaire et pour une durée limitée courant jusqu'au 31 décembre 2013, **Madame Amélie Faure**, née le 3 septembre 1963 à Epinal (88), de nationalité française, demeurant 114 rue des Rosiers, 92500 Rueil-Malmaison, France,

constatent que Mme Amélie Faure sera également, conformément aux dispositions de l'article 17.1 des statuts, président du conseil d'administration,

prennent acte que Mme Amélie Faure déclare par acte séparé (i) accepter les fonctions de président de la Société, dans les conditions fixées aux présentes et (ii) n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale, ni de sanction civile ou administrative de nature à l'interdire de gérer, administrer ou diriger une personne morale ou l'exercice d'une activité commerciale,

(...)

décident que Mme Amélie Faure aura ses pouvoirs limités dans les conditions des articles 15.4 et 17.6.3 des statuts de la Société, et, plus généralement, qu'elle exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la Société, et notamment par leur article 15.

*
* *

Certifié conforme
le 11/10/2013